

CHARTRE ETHIQUE

La charte éthique Prestadom Santé a pour objet de notifier les engagements et obligations du prestataire vis-à-vis de son patient, mais également les droits et devoirs du patient envers son prestataire.

Cette charte a été élaborée en tenant compte des différents textes réglementaires régissant à ce jour la profession de prestataire de santé à domicile. Celle-ci s'inscrit dans l'idée de favoriser une prise en charge optimale du patient tout au long de son traitement.

Les engagements et obligations du " Prestataire "

- Respecter en toutes circonstances la dignité et l'intimité du patient et de son entourage*
- Le prestataire traite le patient et son entourage avec égards et respecte ses choix concernant l'appareillage et la prestation délivrée*
- Suivre scrupuleusement la prescription médicale*
- Proposer un matériel conforme à la réglementation en vigueur et maintenu selon les recommandations fabricant*
- Garantir un personnel compétent et habilité conformément au décret de professionnalisation du métier*
- Informer et expliquer au patient ainsi qu'à son entourage les conditions d'utilisation du matériel conformément aux exigences de sécurité et lui délivrer les informations administratives le concernant*
- Remettre au patient et à son entourage un livret d'information ainsi qu'une notice d'utilisation du matériel accompagnés d'explications*
- Réaliser un retour d'informations complet au médecin prescripteur concernant le suivi régulier de l'observance ou de tout dysfonctionnement matériel ou autre*
- Respecter le libre choix du patient et de son entourage dans sa volonté de changer de prestataire de santé à domicile et favoriser le transfert vers celui-ci*
- Respecter le droit d'accès, de rectification et de suppression du patient à ses données informatiques comme la loi l'exige*
- Respecter le secret professionnel en garantissant la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales du patient*
- Organiser et coordonner la continuité du traitement au patient lorsque celui-ci se déplace en France ou à l'étranger (prévenir le prestataire au moins 15 jours avant le départ)*
- Détenir des locaux conformes aux exigences réglementaires permettant entre autres l'accueil du patient et la présentation du matériel*

Les droits et devoirs du " Patient "

- ✂ *Le patient respectera scrupuleusement sa prescription médicale, dans le cas contraire il en avertira son médecin prescripteur puis son prestataire de santé à domicile*
- ✂ *Le patient utilisera de façon responsable son matériel selon les règles de bon usage et les consignes de sécurité transmises par son prestataire de santé à domicile*
- ✂ *Le patient avertira le plus rapidement possible son prestataire de tout dysfonctionnement matériel constaté*
- ✂ *Le patient informera d'une part son médecin prescripteur de son intention de stopper son traitement et d'autre part son prestataire si celle-ci est confirmée*
- ✂ *Le patient assurera une présence effective aux dates et heures de rendez-vous pris avec son prestataire et s'engage à lui signaler le plus tôt possible tout manquement futur à ses engagements*
- ✂ *Le patient transmettra à Prestadom Santé les documents et informations liés à sa prise en charge (coordonnées sociales complètes, prescription médicale initiale et de renouvellement)*
- ✂ *Le patient préviendra Prestadom Santé de toute modification concernant ses coordonnées personnelles ou sa prescription médicale*
- ✂ *Le patient informera son prestataire de ses éventuelles périodes d'hospitalisation*
- ✂ *Le patient s'engage à prévenir son prestataire au moins 15 jours avant sa date de départ effective en déplacement en France ou à l'étranger*
- ✂ *Le patient a le droit de consulter, rectifier et supprimer son dossier informatique complet à tout moment par simple demande de sa part à son prestataire*
- ✂ *Le patient choisira en toute indépendance son prestataire de santé à domicile ainsi que son médecin prescripteur*
- ✂ *Le patient à la garde du matériel, et a pris connaissance de sa bonne utilisation suite à la lecture de la notice. C'est pourquoi toutes détériorations dues à la mauvaise utilisation ou à la négligence (manipulations, inondation, tabagisme...) devra faire l'objet d'une déclaration responsabilité civile auprès de votre assureur ou vous être facturées le cas échéant.*

Chaque partie conservera un exemplaire daté et signé de ce document

Fait à

Le/...../.....

Nom et prénom du signataire représentant légal "prestataire":

Nom et prénom du patient :

Signature prestataire :

Signature patient :